

# CADRES ET PROFESSION

MAI  
1968

NUMÉRO 224

MENSUEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES INGÉNIEURS ET CADRES C.F.D.T.

## NE PAS CONFONDRE EMPLOI ET LICENCIEMENTS

**A**S'EN tenir au nombre de réunions qui se tiennent entre organisations patronales et syndicales sur les problèmes de l'emploi, on pourrait croire qu'une période de négociations s'ouvre dans notre pays. Malheureusement, ces séances révèlent qu'il s'agit d'un dialogue de sourds. Les deux parties ne parlent pas de la même chose ni le même langage.

C'est moralement contraint et forcé, à la suite de la lettre du Premier Ministre, en août 1967, que le patronat a accepté de discuter de certaines questions relatives à l'emploi, tant au niveau national qu'à celui des branches professionnelles.

Dans sa lettre, M. Pompidou énumérait les points sur lesquels le gouvernement souhaitait voir des discussions s'ouvrir. Mais il apparaissait clairement que la liste n'était pas limitative et que toute initiative était laissée aux organisations patronales et syndicales.

**O**N se souvient des difficultés mises en avant par le C.N.P.F. pour refuser les discussions au sommet, sauf sur le point de l'argumentation de la garantie de ressources (allocation U.N.E.D.I.C.) et de l'indemnisation du chômage partiel. M. Huvelin écrivait, dans sa lettre aux secrétaires généraux des Confédérations, que les autres points soulevés par M. Pompidou devaient être traités au niveau des professions.

Nous sommes, aujourd'hui, dans cette phase des discussions. Or, les propositions que nous soumettent les délégations patronales et qu'elles acceptent de mettre à l'ordre du jour concernent toutes des mesures se situant exclusivement dans une perspective de licenciement. En fait, il n'est pas question d'emploi. Il ne s'agit que d'étudier des dispositions rendant la rupture de contrat moins insupportable.

**P**OUSER exclusivement le problème de cette manière, c'est empêcher la discussion de s'ouvrir entre les parties concernées. En effet, tant que le droit pour chacun d'avoir un emploi ne sera pas pris en compte par le patronat au même titre que les contraintes économiques, il ne sera pas possible de négocier sur une base raisonnable. Par exemple, créer une commission paritaire de l'emploi dont l'objet essentiel est d'enregistrer les licenciements décidés par les entreprises n'offre aucun intérêt pour les organisations syndicales. Par contre, la mise en place d'une commission paritaire de l'emploi qui aurait la possibilité d'étudier les mesures de reclassement, de reconversion, de formation, avant que la décision de licencier soit prise, serait un moyen d'inscrire dans la réalité notre préoccupation essentielle. Mais, contraintes par le gouvernement d'accepter de rencontrer les syndicats sur cette

question, les organisations patronales la situent sur un terrain où elles sont assurées de ne pas être suivies par les centrales syndicales. Le patronat n'a pas changé et, à ses yeux, l'emploi doit rester dans son domaine réservé.

Pourtant, il suffirait de quelques signes pour que la négociation puisse s'engager.

N'est-il pas possible que le comité d'entreprise et le comité central d'entreprise soit saisi, dès qu'un investissement est décidé par la direction, des conséquences que celui-ci entraînera sur le plan des emplois et du personnel, et que la direction et le C. E. étudient les solutions à mettre en œuvre pour adapter le personnel à la reconversion ou au reclassement un an, deux ou trois ans avant que les effets ne se fassent sentir ?

En effet, la prévision doit s'étendre aussi à l'emploi.

**N**'EST-IL pas possible d'avoir une discussion sérieuse sur les politiques de formation qui devraient être appliquées au niveau des entreprises et des branches, pour que les hommes puissent suivre l'évolution des techniques et de la gestion des entreprises ?

Accepter la discussion notamment sur ces deux points permettrait de poser le problème en des termes corrects sur le plan social et économique.

Par son comportement présent, le patronat, bien loin de défendre exclusivement sa conception du pouvoir dans l'entreprise, tend à renforcer les structures actuelles et à faire payer par la collectivité et les salariés les frais des changements inévitables. Tandis qu'une politique élaborée paritairement permettrait à la fois de rendre plus acceptable une certaine mobilité et d'en diminuer le coût global pour la société.

Jacques MOREAU,  
Secrétaire Général  
Adjoint  
de l'U.C.C.-C.F.D.T.

# “L'UNITÉ D'ACTION EST A POURSUIVRE RÉSOLUMENT”

DÉCLARE EUGÈNE DESCAMPS  
AU 126<sup>e</sup> COMITÉ NATIONAL DE LA C.F.D.T.

**L**E 126<sup>e</sup> Comité National de la C.F.D.T., qui s'est tenu à la fin avril à Paris, a été dominé, d'une part, par la poursuite de l'action revendicative telle qu'elle avait

été définie par la Confédération, d'autre part, par les relations de la C.F.D.T. avec les autres Centrales syndicales. A ce sujet, Eugène Descamps, secrétaire général de la

## ● DECLARATION DE BENOIT FRACHON, PRÉSIDENT DE LA C.G.T., AU CONGRÈS DU SYNDICAT C.G.T. DE L'ARSENAL DE TOULON

« Si l'on considère l'importance de l'accord conclu en 1966, les craintes qu'il a suscitées chez tous les adversaires de la classe ouvrière, les pressions exercées de toute part, les prophéties sur sa fin prochaine, nous pouvons considérer comme un succès qu'avec nos camarades de la C.F.D.T. nous l'ayons maintenu au milieu des tempêtes. »

Mais tout en soulignant les bienfaits de l'accord, Benoit Frachon reconnaît que « les choses ont été moins bien en 1967 qu'en 1966 (...). Il est possible que les organisations centrales de la C.F.D.T. n'aient pas l'autorité suffisante pour amener certaines de leurs organisations à appliquer leurs décisions. A la C.G.T. nous n'avons pas de tels inconvénients... Là où de tels faits se produisent nos organisations doivent immédiatement porter la question publiquement devant les travailleurs et les faire juges de ceux qui en portent la responsabilité. »

Benoit Frachon déclare encore : « Nous sommes pour l'élaboration d'un programme commun avec l'ensemble des organisations politiques intéressées sans restriction. La C.F.D.T. n'est pas pour la collaboration avec le parti communiste. C'est une position partisane qui heurte la grande majorité de la classe ouvrière.

« C'est pourquoi la C.F.D.T. se prononce pour le pluralisme syndical et nous pour l'unité syndicale, c'est-à-dire pour un seul syndicat ouvrier en face d'un seul syndicat patronal. »

## ● DECLARATION DE GUSTAVE ANSART AU COMITÉ CENTRAL DU P.C. LE 18 AVRIL 1968

(...) « D'où la nécessité d'une activité propre du Parti ainsi que le rôle important des communistes placés par la confiance des ouvriers à la tête des syndicats, dans l'effort pour orienter, éclairer les syndiqués et tous les travailleurs sur les conditions de leur bataille, sur les buts et les limites de leurs grèves, de leurs actions d'ordre économique.

« D'où aussi, par conséquent, la nécessité d'une juste lutte pour l'unité dans la bataille revendicative. Or, on a remarqué au cours de la dernière période des défauts parfois sérieux dans ce domaine.

En premier lieu, une formulation parfois insuffisante ou irréfléchie des revendications, ou une négligence à l'égard de celles qui représentent le chainon permettant de tirer toute la chaîne, comme a dit Lénine.

(...) « Par ailleurs, dans cette dernière période, nous avons pu constater la renaissance d'un défaut qu'il faut attribuer à une conception opportuniste de l'unité : c'est l'unité à tout prix et de nouveau l'unité au sommet, exclusivement au sommet.

... « Ce n'est pas défendre l'unité que de couvrir ceux qui tentent de la remettre en cause. L'unité a toujours nécessité un dur et complexe combat et chaque difficulté n'a toujours été réglée que par le soutien et l'information des travailleurs... »

C.F.D.T., faisant le point des relations avec la C.G.T. et F.O., a notamment déclaré :

« Pourquoi la campagne de la C.G.T. contre la C.F.D.T. ? Nous y voyons deux raisons :

1 La C.F.D.T. n'a pas voulu transposer l'unité d'action syndicale sur le plan politique. Benoit Frachon le dit en toute clarté :

« La C.F.D.T. n'est pas pour la collaboration avec l'un des partis de gauche : le Parti Communiste. C'est une position partisane qui heurte la grande majorité de la classe ouvrière et qui ne permet pas d'entrevoir une unité d'organisation. C'est pourquoi la C.F.D.T. se prononce pour le pluralisme syndical et non pour l'unité syndicale, c'est-à-dire un seul syndicat ouvrier en face d'un seul syndicat patronal. »

A nouveau, Frachon a tort : il sait bien que nous ne faisons pas du pluralisme un dogme. L'unité ouvrière est notre préoccupation, mais pas dans n'importe quelles conditions. En fait, les difficultés d'unité d'action avec la C.G.T. ont commencé tout de suite après notre Congrès de novembre 1967, par l'opération politico-syndicale cégétiste visant à nous entraîner vers le programme commun.

Les deux phrases de Frachon reproduites ci-dessus sont la clé du nouveau comportement de la C.G.T. à notre égard :

— D'une part, elles traduisent bien toute la conception communiste du syndicat, organisation « de masse » secondaire, le Parti Communiste étant le guide ;

— D'autre part, elles montrent que si, en 1966 et au cours des dix premiers mois de 1967, la C.G.T. a « joué le jeu » de l'unité d'action tactique pour pallier la dispersion syndicale face au patronat et à l'Etat-patron que lui avait proposée la C.F.D.T., elle n'a pas renoncé à sa conception d'unité syndicale. Notre refus du programme commun à direction communiste « ne permet pas d'entrevoir une unité d'organisation ».

2 L'unité d'action, telle que nous l'avons pratiquée à la C.F.D.T., a posé des problèmes à la C.G.T.

Il suffit de vous reporter à ce discours de Frachon, à ceux de Seguy ou à l'article de Krasucki pour remarquer combien les dirigeants de la C.G.T. sont préoccupés de la solidité des organisations C.F.D.T., de leur influence croissante (il y a une progression des voix C.F.D.T. dans les élections professionnelles de ces temps derniers). Les dirigeants C.G.T. dénoncent les mots d'ordre « aventuristes », les « actions d'ensemble à répétition », la « phraséologie gauchoise ennemie de l'action ». Certes, dans ces mises en cause, la C.F.D.T. n'est pas citée par les écrits cégétistes, mais, dans le con-

texte, elle est « amalgamée » avec ces « divers petits groupements » qui posent quelques problèmes à la C.G.T. (un « appel à la vigilance » de la Fédération C.G.T. des Métaux est paru dans la même *Humanité* du 3 avril 1968).

On peut imaginer que, dans la pratique de l'unité d'action, les conceptions fédéralistes et démocratiques de la C.F.D.T. ont posé des problèmes aux militants C.G.T.; que, par ailleurs, notre fermeté au sommet ou à la base soit présentée comme « aventuriste », nous ne pouvons l'admettre. Les travailleurs non plus ne l'admettent pas, les succès C.F.D.T. aux élections professionnelles en témoignent.

*Aussi, les dirigeants cégeétistes appellent-ils au ralliement sur le programme et pour l'organisation de la C.G.T.* Entre autres écrits, voici celui de Séguy :

« L'unité d'action n'a d'intérêt que si elle concourt à donner plus de force aux travailleurs, plus d'efficacité à leurs luttes, mais elle peut perdre sa valeur et risque même d'avoir des conséquences né-

gatives si, par suite d'une conception idéaliste, elle aboutit à faire disparaître ou à réduire l'activité de la C.G.T., à priver les travailleurs de nos réponses aux questions qu'ils se posent et des explications que la C.G.T. est seule en mesure de leur prodiguer, parce qu'elle seule fonde résolument ses orientations en toute chose sur des principes de classe éprouvés. »

Et, comme signe de reconquête de la personnalité de la C.G.T., Séguy mentionne : « C'est ce que nous avons fait sur le plan national en décidant d'organiser le festival de la jeunesse et des assises nationales contre le chômage et pour la défense de l'emploi » (qui restent exclusivement C.G.T. comme on le sait).

Nos camarades sauront, en tant que de besoin, souligner l'hommage indirect qui est ainsi rendu à la C.F.D.T. et les aspects positifs que contiennent, en fait, ces déclarations à notre égard.

Nous avons parlé de la nécessité de pallier la dispersion syndicale

par une unité d'action la plus large possible, face au patronat et à l'Etat-patron.

Cette unité d'action doit être continuée suivant les méthodes qui ont fait leurs preuves en 1966 et 1967. Si, comme l'a dit Benoit Frachon à Toulon, il y a eu « les premières manifestations enthousiastes de 1966 et 1967 » jusqu'à fin octobre 1967 en tout cas, c'est que l'unité d'action était restée au stade syndical et loyalement respectée de part et d'autre.

S. Benoit Frachon s'étonne des difficultés présentes, il devrait être le dernier, car il sait bien que, si nous sommes prêts à des actions convergentes communes avec les partis d'opposition, nous refusons la conception communiste et sa tactique en vue du programme commun.

Si, comme il le dit, depuis novembre 1967 « les choses ont été moins bien qu'en 1966 et 1967 », c'est parce que la C.G.T. a alors tourné le dos au comportement syndicaliste commun antérieur. »

**L**E Comité national de la C.F.D.T., réuni à Paris les 20 et 21 avril 1968, considère que la politique économique et sociale actuelle du Gouvernement et du Patronat a pour conséquence de provoquer une crise de l'emploi sans précédent depuis de nombreuses années.

La généralisation du sous-emploi a contraint le Gouvernement à prendre des mesures, d'ailleurs insuffisantes, de relance de l'économie française basées pour l'essentiel sur la consommation des ménages, ces mesures constituant en elles-mêmes un désaveu de l'un des objectifs fondamentaux du V<sup>e</sup> Plan, lequel préconisait, au contraire, un ralentissement de la progression de la consommation.

Les mesures prises pour relancer l'expansion sont trop faibles pour que la croissance de l'économie permette de retrouver une situation de plein emploi. De l'aveu même du ministre de l'Economie et des Finances, ce « n'est qu'au-delà d'une croissance de 5 % l'an que l'on peut espérer résorber le chômage actuel ».

L'échec de la politique économique s'avère confirmé et justifie ainsi la condamnation par la C.F.D.T., dès 1964, des options gouvernementales pour le V<sup>e</sup> Plan, lesquelles prévoient, dans le meilleur cas, environ 600.000 personnes à la recherche d'un emploi en 1970.

**L**E Comité national de la C.F.D.T. estime donc indispensable que des mesures complémentaires soient prises rapidement pour accroître la consommation intérieure, développer les équipements collectifs, réformer les structures de l'économie française et permettre ainsi une expansion plus rapide, seule susceptible de faire en sorte que les concentrations et conversions ne s'accompagnent pas de situa-

tions humainement intolérables, notamment pour les jeunes sans emploi.

La relance de la consommation doit être fondée sur l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles, notamment des catégories les plus défavorisées, ce qui appelle des mesures prioritaires sur un salaire minimum interprofessionnel à 600 F par mois, sur les prestations familiales, les retraites, la fiscalité directe et indirecte.

**L**E Comité national appelle les travailleurs à lutter pour ces revendications prioritaires et à revendiquer à tous les niveaux une « véritable politique de plein emploi et de progrès ». Cela suppose que le Parlement, remettant en cause les options qu'il a retenues pour le V<sup>e</sup> Plan, utilise les prochains débats de politique économique et sociale pour exiger la mise en œuvre d'un « plan intérimaire », d'autant que les progrès de la productivité dépassent actuellement l'hypothèse retenue initialement par le V<sup>e</sup> Plan. Ceci constituerait le moyen essentiel pour obliger le Gouvernement à modifier profondément sa politique économique, néfaste pour l'emploi et le pouvoir d'achat des travailleurs.

La C.F.D.T. approuve donc toute initiative parlementaire ayant pour objet de censurer la politique économique et sociale du Gouvernement.

Rappelant que la C.F.D.T. s'est élevée contre la pratique des ordonnances et lutte pour leur abrogation, le Comité national mandate la Confédération pour poursuivre ses démarches auprès des partis politiques dans le but d'obtenir qu'un véritable débat ait lieu au Parlement, débat destiné à éclairer l'opinion publique sur le caractère anti-social des ordonnances du Pouvoir.

**L**E Comité national : Demande à tous les parlementaires, qui partagent les aspirations des travailleurs à une politique de progrès social, de voter contre la ratification des ordonnances. Le Comité national mandate le Bureau confédéral pour examiner avec les autres organisations syndicales représentatives les formes d'intervention de la classe ouvrière à cette occasion.

D'autre part, le Comité national constate que les négociations engagées avec le C.N.P.F. sur l'indemnisation du chômage partiel ont abouti à un accord écartant de ses dispositions les travailleurs appartenant aux professions les plus concernées, notamment l'Habillement. En conséquence, le Comité national, approuvant la non-signature de la délégation C.F.D.T., appelle ses syndicats à populariser les propositions de la C.F.D.T. destinées à vaincre la résistance des industries hostiles à l'indemnisation du chômage partiel.

**L**E Comité national, constatant que le C.N.P.F. refuse la discussion sur les autres revendications des travailleurs, notamment celles portant sur un « Code de garanties sociales » appelle ses organisations à intensifier les actions revendicatives en cours :

- pour la reconquête de la Sécurité sociale,
- pour la garantie de l'emploi,
- pour l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat,
- pour des négociations à tous les niveaux sur les salaires réels, les statistiques venant, pour la première fois depuis de nombreuses années, de faire apparaître pour 1967 une baisse du pouvoir d'achat du revenu mensuel ouvrier, par suite de la faible hausse des salaires et de la baisse des horaires de travail.

Ce qui s'est passé à New-Delhi pendant deux mois ne peut pas laisser indifférents des syndicalistes et le mouvement syndical. En l'absence de syndicalistes français nous avons demandé au directeur de la revue « Projet », qui était membre de la délégation du Saint-Siège de nous communiquer ses impressions.

# NEW-DEHLI : SIGNIFICATION D'UN ÉCHEC

PENDANT deux mois, février et mars, la 2<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) a tenu ses assises à New-Delhi. Le « club » des riches (les pays de l'O.C.D.E.), l'« internationale » des pays socialistes (plus proche, à vrai dire, d'une amicale « régionale » du fait de l'absence de la Chine populaire, de la Corée du Nord, du Nord Vietnam, de l'Allemagne de l'Est...) et le « syndicat » des pays en voie de développement (les « nations prolétaires » rassemblées dans le groupe des « 77 », en réalité 88) ont mené une sorte de négociation collective à l'échelle de la planète.

## De maigres dépouilles

La presse a souligné lourdement le soit-disant échec de la Conférence. Plutôt que de contredire ce jugement sommaire, mieux vaut s'interroger sur la signification d'une telle instance. Car, au fond, n'y aurait-il pas hypocrisie de notre part, nous les habitants du monde développé, à prendre le deuil et à nous joindre au cortège

funéraire des « restes » de la Conférence ? Ces restes apparemment dérisoires — quelques minces résolutions sur l'organisation de deux ou trois marchés de matières premières et l'institution aléatoire d'un système généralisé de « préférences » pour les produits industriels exportés par les pays en voie de développement —, ces maigres dépouilles arrachées au terme de discussions épisodiques ne sont-elles pas, en réalité, les trophées de notre victoire ?

## Tous solidaires

Car, que nous le voulions ou non, riches ou pauvres, patrons ou salariés, ouvriers ou paysans, producteurs ou consommateurs des pays développés, nous sommes tous solidaires d'une société économique détentrice, dans le monde, du pouvoir industriel et commercial, du pouvoir technologique et monétaire, sans parler du pouvoir militaire. Or, à New-Delhi, pas un pouce de ce pouvoir collectif n'a été cédé. La « participation » dans l'entreprise du développement n'a pas dépassé le stade des procla-

mations creuses. Nous restons les monarques absous de la planète. Point de nuit du 4 août dans la capitale du pays de la non-violence. Point de front populaire.

## Le signe de notre victoire

Pourquoi donc nous affliger ? L'échec de New-Delhi signifie que nous continuerons à profiter des fluctuations et des baisses de prix sur les marchés des produits primaires, que nos frontières resteront fermées aux produits industriels des pays à « bas salaires », cette menace constante pour notre sécurité et la stabilité de nos emplois, que nous n'aurons pas à payer des impôts pour le Zambèze au détriment de la Corrèze, que nos bateaux continueront à transporter nos marchandises et celles des autres, que nos excédents alimentaires resteront promus au noble rôle d'assouvir la faim du monde... et notre bonne conscience. Soyons sincères : la défaite des revendications du tiers monde, du « tiers état », est le signe de notre victoire et la confirmation de notre réussite.

Telle est la première signification de l'échec, du véritable échec de New-Delhi, celle qui devrait être la plus sensible à un syndicaliste. Les pays nantis — notre pays — ne refusent pas d'aider les pays pauvres, en argent ou en nature, en conseils ou en « assistance » technique ; mais ils refusent tout accord ou convention collective qui entraînerait des « ajustements structurels » dans leur organisation économique ou dans la répartition mondiale du pouvoir, toute formule d'assurance qui impliquerait une gestion paritaire de l'économie internationale. Ils refusent — nous refusons — le partage de l'autorité et de la décision dans la réforme des relations entre pays nantis et « nations prolétaires ».

## Une impulsion trop généreuse ?

La seconde signification de l'échec de New-Delhi concerne l'opinion publique dans son ensemble. Depuis des années, la littérature fleurit sur le thème : « Nous allons à la famine », et le sous-développement est devenu un synonyme étroit et exclusif du « problème de la faim ». Les affiches, les prédications, la télévision renchérissent sans cesse et des millions de gens, émus, se précipitent

● Suite page 5

MAI 1968

aux guichets des agences charitables. On leur dira bientôt que les offrandes les plus méritoires ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan de la misère, et ils s'en voudront d'avoir cédé à une impulsion trop généreuse. Pourtant, ils recommanderont à donner, non plus tellement pour les autres que pour eux-mêmes. Pour chasser une idée gênante. Ce serait tellement terrible d'avoir à réfléchir avant de laisser parler son cœur !

S'ils réfléchissaient, ils prenraient conscience que l'argent donné, dans la mesure où il est bien utilisé, servira à rendre force aux paysans du tiers-monde, à améliorer leurs méthodes de culture, à construire des écoles et des usines et, finalement, à augmenter la capacité concurrentielle des pays pauvres, voire leur capacité militaire. Déjà, plusieurs de ces pays manifestent leur reconnaissance ! Ils ont exigé, à New-Delhi, que leurs produits soient obligatoirement achetés de préférence à d'autres, même meilleurs et moins chers, que les droits de douane soient supprimés « sans réciprocité » — et sans merci —, qu'ils le soient à l'égard de tous les pays, amis ou ennemis, « sans discrimination ». Est-ce là le fruit de la « nourriture pour la paix » ? Voilà que les dons les plus généreux se retournent en armes de guerre commerciales, que les socs des charrues servent à forger des lances ! La charité est bien mal remboursée.

### “Trade not aide”

Mais précisément, à New-Delhi, ce que réclamaient les pays pauvres c'était justice et non pas charité. Trade not Aid. Accès aux marchés des pays riches et non pas aux surplus, aux déchets de notre abondance. Accès au plein emploi, quitte à déséquilibrer nos modèles du « meilleur » emploi. Accès à la responsabilité économique, à l'œuvre du développement « intégral et solidaire », et non pas au seul rassasien physiologique.

L'opinion publique, toute notre générosité, toutes nos « campagnes » pesaient dans l'autre sens. Et leur poids l'a emporté, conduisant un peu plus la C.N.U.C.E.D., le seul « comité » de l'entreprise du développement jusque-là toléré par la société des nations, à se cantonner dans les « œuvres sociales ». L'arbre de Noël des pays de la faim ne devrait pas masquer le véritable échec de la Conférence de New-Delhi.

Henri PERROY.

## PUBLICITÉ, INFORMATION TÉLÉVISION ET... CONSOMMATION

# UNE OCCASION MANQUÉE ?

L'introduction de la publicité à la télévision passionne depuis quelques semaines l'opinion publique, les partis politiques et la presse. Le problème n'a pas été peut-être pris de la manière dont il convenait de le faire. Mais il est certain que la décision gouvernementale aura des répercussions sur notre société. Afin de faire réfléchir les lecteurs de « Cadres et Profession » nous publions un article d'un de nos adhérents, spécialiste des problèmes de la consommation, qui exprime ce qui est à ses yeux l'enjeu fondamental de cette affaire.

**P**'UBLICITE à la télévision ! Chacun des deux mots de cette expression suffit ordinairement à déterminer à lui seul un comportement de refus. Réunis, ils déclenchent un réflexe quasi passionnel, une attitude d'autant plus crispée qu'elle n'est pas raisonnée.

### La publicité envahit notre existence

La publicité est une caractéristique de la société de consommation. L'exemple des Etats-Unis, où elle envahit la vie quotidienne le prouve. Elle reflète l'image de notre société bien plus qu'elle ne la détermine. En refuser l'existence ne suffit pas à en modifier les implications.

Il est vrai qu'elle correspond à une pression au bénéfice de la consommation individuelle et du confort égoïste, là où il faudrait favoriser le développement des investissements collectifs. Il est probable qu'elle accentue la pente naturelle des individus vers l'accessoire et le gadget au lieu

d'aider à accéder à la culture et à la participation. Mais il est vrai aussi que la publicité participe à l'expansion des entreprises et donc à celle de l'économie. Elle favorise le renouvellement des produits, leur meilleure adaptation aux besoins du public, en un mot leur progrès. Comme toute technique, elle est neutre. Porter sur elle un jugement moral est absurde : tout dépend de la cause au service de laquelle on la met.

### Ambivalence de la télévision

La télévision est plus récente, son expansion, l'importance et la nature de son impact, la diversité, la multiplicité et le caractère des informations qu'elle est en mesure de transmettre en font un instrument privilégié de la mutation des rapports des individus avec leur environnement ; bien utilisée elle peut accéder à l'évolution de notre société. Déjà, encore que ceci ne constitue

# UNE OCCASION MANQUÉE ?

● Suite de la page 5

qu'un point mineur de son domaine d'intervention, elle modifie les conditions du jeu politique — même si les principaux acteurs de ce jeu se trompent encore sur la nature du phénomène et sur les règles nouvelles qu'il introduit. Mais elle comporte aussi des aspects largement négatifs : la médiocrité de la plupart des émissions et de la totalité des émissions d'information favorisent la passivité des individus ; elle exerce d'ailleurs sur nombre d'entre eux, sur les enfants en particulier, une fascination qui élimine peu ou prou les autres sources de distraction ou d'intérêt.

## Quelle civilisation ?

Introduire la publicité à la télévision, c'est mêler deux phénomènes sociologiques mal connus, et donc laisser le champ libre aux raisonnements les plus faux et aux hypothèses les plus absurdes : on ne s'en est guère privé ces derniers temps.

Il n'empêche que donner une arme de plus — et quelle arme ! — aux zélotes de la société de consommation est un acte qui aurait mérité réflexion. Il aurait fallu un débat qui permette une sensibilisation du public au seul vrai problème de fond : quelle est la nature de la civilisation que l'on prépare ?

Où bien l'on accepte une civilisation à l'américaine, et l'on voit mal alors au nom de quoi telle ou telle fraction des députés entend interdire ou limiter les conditions de l'introduction de publicité à la télévision, au mépris des lois du marché qu'ordinairement elle fait profession d'apprécier. Serait-ce qu'en préservant une presse régionale qui ne vit, elle-même, que de la publicité, ces députés espèrent préserver par la même occasion la bienveillance de cette presse à leur propre endroit ? Imaginer une telle éventualité serait abaisser un problème de civilisation au niveau d'une querelle d'intérêts électoraux.

Où bien on refuse le caractère soi-disant inéluctable de l'évolution vers une telle forme de société et alors il en faut trouver les moyens. Et ce n'est pas en limitant son intervention

aux aspects tactiques de manœuvres stériles, aux claquements de pupitre et aux effets de menton que l'opposition parlementaire a fait avancer d'un pouce le problème.

L'occasion est-elle manquée pour la gauche de proposer une solution vraiment socialiste dont les ambitions dépassent le cadre étiqueté de la querelle institutionnelle qui a finalement été retenue ?

## Trois principes

Les principes d'une telle solution doivent être immédiatement défendables, ultérieurement applicables, et avoir un caractère tel que le public se sente concerné par leur mise en œuvre. Voici trois principes qui nous paraissent dessiner un cadre acceptable :

**1 Le principe de l'admission de la publicité de marque à la télévision :** A moins que l'on ne décide d'interdire toute forme de publicité, ce principe peut être admis. Il réalise une certaine homogénéité avec les pays voisins. L'inconvénient est le déséquilibre financier qui risque d'en résulter pour la presse. Mais nous appartenons à défendre les positions commerciales d'une presse capitaliste qui, au nom d'une liberté de l'information qu'elle bafoue chaque jour, protège en fait ses recettes publicitaires. Quant aux recettes de nos journaux syndicaux ou de ceux de la gauche : que l'on se rassure ; elles ne peuvent guère baisser. De toute manière, des mesures transitoires peuvent pallier cet inconvénient.

**2 Le principe de l'autonomie administrative et financière de l'office va de pair avec son indépendance politique par rapport au gouvernement :** Déjà, du temps de la création de l'O.R.T.F., la vraie bataille que la gauche aurait dû mener était celle de la qualité des programmes. Cette qualité est liée à l'autonomie financière et administrative de l'office, de la même façon que la qualité des informations est liée à l'indépendance vis-à-vis du pouvoir. Mais si elle affirme un jour ce principe, la gauche devra indiquer les hommes qui seront chargés de l'appliquer de peur que le public — très sensibilisé à ce problème — ne se souvienne que les ministres de l'information des gouvernements de gauche ont toujours été aussi friands de censure, de pression, de propagande et même de saisies que ceux des gouvernements gaullistes.

**3 L'introduction de la publicité à la télévision s'accompagne d'un contrôle effectif en quantité et en qualité :** Le contenu de la publicité à la télévision va être déterminant pour l'évolution du contenu de la publicité dans les autres médias. Disposer d'un moyen d'intervention sur la publicité à la télévision revient, en fait, à acquérir une certaine maîtrise de l'ensemble de la publicité, donc de l'évolution des normes de consommation, donc, dans une certaine mesure, de la nature de la civilisation vers laquelle on se dirige.

Le contrôle quantitatif effectué en liaison avec un organisme tel que le Plan — qui aurait ainsi à sa disposition un « moyen d'exécution » original, mais efficace — peut revêtir deux aspects complémentaires :

— L'un porte sur les tarifs à appliquer par minute d'antenne : un secteur d'industrie pourrait voir son expansion facilitée par un abaissement des tarifs ; tel autre, au contraire, qui ne serait pas considéré comme prioritaire, paierait sa publicité au cours normal ;

— L'autre porte sur les temps d'antenne mis à la disposition des firmes d'un même secteur d'industrie.

On pourrait ainsi privilégier l'expansion d'un secteur en difficulté, l'automobile, par exemple, par rapport à un secteur sans élasticité : celui des carburants.

Le contrôle qualitatif effectué en liaison avec un organisme tel que l'Institut de la Consommation — dont la faiblesse des moyens et la timidité des interventions trouveraient là un heureux catalyseur — viserait à déterminer, secteur par secteur, la nature des informations de type rationnel (prix, qualité, usage, poids, nouveauté...) que devrait comporter un spot pour être admis sur les ondes et à en vérifier la véracité. En outre, l'Institut de Consommation devrait disposer, à la télévision, d'un temps d'antenne, destiné à l'éducation des consommateurs, au moins égal au temps d'antenne imparié à la publicité de marque.

On devrait ainsi aboutir, à condition d'appliquer ces principes avec souplesse et discernement, à diminuer la place déjà très importante laissée dans la publicité aux motivations de type irrationnel qui rendent l'achat de la ménagère presque indépendant de la réalité de ses besoins et de ses désirs.

Claude ARTUS.

# LES PLANS DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

CETTE ÉTUDE  
A ÉTÉ RÉALISÉE  
AVEC LA  
COLLABORATION  
DU SECTEUR  
ÉCONOMIQUE  
DE LA C.F.D.T.

## LA SITUATION ACTUELLE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE en quelques chiffres

- Taux de croissance en 1967 : 4,2 %.
- Indice national des prix à la consommation (253 articles) :
  - décembre 1966 : 115,4 (base 100-1962)
  - décembre 1967 : 119,3 (soit +3,4 % d'augmentation).
- Nombre de chômeurs en janvier 1968 estimé à partir des statistiques : 450.000
  - dont demandes d'emploi non satisfaites (1) : 225.000
  - Offres d'emploi non satisfaites (1) en janvier 1968 : 32.100
  - Evolution des demandes d'emploi non satisfaites de janvier 1967 à janvier 1968 : + 30 %
  - Evolution des offres d'emploi non satisfaites de janvier 1967 à janvier 1968 : + 5 %

(1) Corrigées des variations saisonnières.

**L**ORS des débats du Conseil Economique et Social sur le V<sup>e</sup> Plan en 1964 et 1965, la C.F.D.T. a défendu, dans un amendement fondamental d'ailleurs rejeté, la nécessité de réformes de structures. Sans leur adoption, il était clair que le taux d'expansion serait insuffisant pour assurer le plein emploi. L'actualité confirme l'analyse de la C.F.D.T.

Certes, des données conjoncturelles, dont la situation économique de nos partenaires principaux ont pesé sur l'économie française. Mais en ce temps de mise à jour de notre appareil de production, les données structurelles ont un effet amplificateur sur la conjoncture.

Le gouvernement inquiet de l'accroissement du chômage (et des conséquences électorales à terme) a arrêté, lors de ses délibérations des 25 et 26 janvier 1968 un plan d'action conjoncturel. Dans le même temps, les leaders de plusieurs courants politiques prenaient position, liant avec plus ou moins de hardiesse propositions de relance immédiate et propositions de réformes de structures.

Ces propositions reflètent évidemment les options politiques essentielles des uns et des autres. Un seul, François Mitterrand, trace les orientations d'une politique économique axée sur des réformes de structure destinées à acheminer la France ouverte sur l'Europe vers une économie de type socialiste. La volonté de dessiner un nouveau **modèle de consommation** est affirmée ainsi que les finalités de l'activité économique : justice, participation, éducation.

Mitterrand n'a pas tort d'affirmer que seule la gauche est en mesure de réunir les conditions permettant de mener à bien une politique économique aussi ambitieuse. Encore sa vision de l'« acceptation d'une discipline dans la répartition et donc la progression des revenus que seule la confiance des travailleurs dans le gouvernement de gauche rendra possible » nous paraît-elle inquiétante. Nous ne sommes pas de ceux qui refuseront d'en débattre, mais nous disons que cette confiance ne saurait être aveugle. Elle ne peut reposer que sur la discussion publique non seulement des intentions généreuses, mais de l'ensemble d'une politique, de l'ensemble des moyens à mettre en œuvre confrontés aux possibilités et aux résistances à vaincre.

La démarche est en tout cas encourageante, même si elle requiert la vigilance.

Nous nous efforçons, dans ces deux pages, de présenter les « arêtes » des différents projets et une appréciation des mesures du plan Debré puisque aussi bien c'est lui qui entre en application.

R. F.

● Suite page 8

## 1 RELANCE DE LA CONSOMMATION

### COUT POUR LE BUDGET

F 180 MILLIONS

F 240 MILLIONS

F 850 MILLIONS  
DE MOINS-VALUES

F 240 MILLIONS  
DE MOINS-VALUES

Incidences sur le budget : il estime qu'avec d'autres mesures sélectives destinées à encourager les investissements productifs, c'est une somme totale de l'ordre de 6 milliards qu'il faudrait injecter dans l'économie.

### 1. — LES MESURES DU PLAN DEBRE

- Elévation de l'allocation aux personnes âgées. L'allocation supplémentaire du Fonds national de Solidarité est augmentée de 100 F dès le 1<sup>er</sup> février 1968.
- Augmentation des allocations familiales. Le salaire de base qui sert de référence au calcul des prestations familiales est majoré de 4,5 %.
- Allégement de l'impôt sur le revenu. Tous les contribuables ont pu réduire de 15 % le montant du premier tiers provisionnel payable avant le 15 février. Cette réduction sera définitive pour tous les contribuables dont le revenu annuel est inférieur à 55.000 F.
- Diminution de la taxe de circulation sur les viandes de 40 %.

### 2. — LES PROPOSITIONS DE VALERY GISCARD D'ESTAING

- Augmentation des transferts sociaux. Comme Debré, Valéry Giscard d'Estaing préconise une élévation de l'allocation aux personnes âgées et une augmentation des allocations familiales.
- Institution d'un minimum hebdomadaire de rémunération. Pour Valéry Giscard d'Estaing, l'adoption d'une telle mesure, qui correspondrait à une sorte de S.M.I.G. hebdomadaire, répondrait à des exigences d'ordre à la fois social et économique.
- Réduction de la fiscalité indirecte. Valéry Giscard d'Estaing préconise une diminution de 1,5 à 1 2/3 de point du taux de la T.V.A.

### 3. — LES PROPOSITIONS DE LECANUET

- Augmentation des allocations familiales d'au moins 15 %.
- Lecanuet préconise également une relance des négociations contractuelles sur les augmentations de salaires des secteurs public et privé, dans la mesure où la relance de la consommation dépend étroitement du pouvoir d'achat des salariés.
- Mise au point d'une fiscalité flexible, qui ne s'identifie pas avec une baisse définitive des impôts.
- Réduction de deux points du taux de la T.V.A. pour une période de six mois.
- Allégement de l'I.R.P.P. Pour les salariés, le plan Lecanuet propose que la déduction forfaitaire autorisée passe de 20 à 30 % du revenu imposable.

## 2 RELANCE DE L'INVESTISSEMENT

### COUT POUR LE BUDGET

F 800 MILLIONS

F 500 MILLIONS

### 1. — LES MESURES DU PLAN DEBRE

- Soutien global des investissements.
- Degrèvements de T.V.A. destinés à encourager certains investissements.
- Allégement des charges financières des entreprises.
- Le coût du crédit moyen terme pour les entreprises sera abaissé, en conséquence, de 0,10 à 0,60 point selon les catégories des crédits.
- Accès des entreprises privées au marché financier afin d'étendre l'offre de crédits au secteur privé.
- L'aide au logement et à la construction.
- Aménagement des mécanismes de financement. Le montant des prêts consentis par le Crédit Foncier et la Caisse des Dépôts sera augmenté de 450 millions.
- Création des P.L.R. (programmes à loyer réduit) destinés aux catégories sociales les plus défavorisées, qui ne peuvent pas supporter la charge des loyers H.L.M.
- Financement de 10.000 H.L.M. que le V<sup>e</sup> Plan prévoyait pour 1970, devrait donc être dépassé dès 1968.
- Le soutien de l'action régionale.
- Dotation spéciale de prêts du F.D.E.S. en faveur des zones de reconversion, pour un montant de 250 millions.

### LES PLANS DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

- Augmentation des prêts à moyen terme pour équipements collectifs de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités locales pour un montant de 150 millions (en plus des 400 millions fixés par le budget en 1968).

### 2. — LES PROPOSITIONS DE GISCARD D'ESTAING

- Actualisation de la valeur des outillages productifs inscrits au bilan des entreprises.

En contrepartie de l'actualisation de la valeur des outillages productifs, une provision sera dégagée au passif des bilans. Et, pour encourager une politique d'investissements de la part des entreprises, Giscard d'Estaing propose que cette provision ne soit pas soumise à l'impôt au taux normal, à la condition, toutefois, qu'elle soit utilisée au bout de trois ans à des acquisitions d'outillages nouveaux, en excédent de l'annualité nouvelle de renouvellement.

Cette mesure, qui permettrait aux entreprises de payer moins d'impôt sur les bénéfices, devrait produire, dans l'esprit de Giscard d'Estaing, des effets semblables à la décision prise en 1959, créant l'amortissement dégressif, qui avait contribué à la relance de l'investissement.

- Crédit d'impôt au titre de l'investissement.
- Réduction limitée des taux d'intérêt à long terme.
- L'aide au logement et à la construction : mesures qui permettraient aux jeunes ménages achetant un logement de déduire l'équivalent de la subvention en capital versée par l'Etat de leur revenu imposable.

### 3. — LES PROPOSITIONS DE LECANUET

- Suppression des taxes sur l'autofinancement et possibilité de constituer, en franchise d'impôt, des provisions pour la modernisation de leur équipement (augmenter les possibilités d'autofinancement).
- Suppression des taxes pesant sur les sommes versées par les entreprises à des instituts de recherche, qui feraient ainsi l'objet d'un crédit d'impôt au même titre que la distribution de dividendes aux actionnaires. Cette mesure devrait permettre, dans l'esprit de Lecanuet, de préparer le développement futur qui compenserait ainsi le sacrifice financier supporté par le Trésor et qui serait de l'ordre de 3 milliards de F.
- Baisse du taux d'escompte à la Banque de France, tout au moins pour les crédits à l'investissement.
- Emprunt destiné à financer les équipements les plus productifs.

## 3 L'ACTION SUR LES STRUCTURES

MM. CHALANDON, LECANUET, MITTERRAND sont d'accord pour affirmer que le succès de la relance dépend essentiellement de transformation de structures de l'économie française et que la politique de M. DEBRE, qui « ignore » cette réalité, revient à affirmer que l'économie française peut « repartir » sans qu'on ait besoin de toucher aux structures. Tous les trois la contestent :

● M. CHALANDON, à cause de la nature de nos véritables difficultés, qui ne sont pas conjoncturelles (une bonne politique conjoncturelle n'aurait pas suffi à éviter le marasme actuel), mais structurelles : l'inadaptation de notre industrie à la compétition européenne.

● M. LECANUET, à cause de l'importance de nos liens avec l'Europe : aucune « relance » soutenue ne peut avoir lieu sans harmonisation de notre politique avec celle de nos voisins ; le problème-clé à résoudre est celui de « nous apprendre à vivre en symbiose avec les économies de nos voisins » et d'adapter nos structures à cet impératif.

● M. MITTERRAND, à cause de l'importance de l'orientation politique du Gouvernement, qu'il accuse d'être responsable de la situation actuelle, puisqu'elle est en grande partie causée par le plan de stabilisation et le V<sup>e</sup> Plan. L'« oubli » des aspects structurels du problème français n'est d'ailleurs pas un hasard : cela permet d'en faire porter la responsabilité sur « les autres » ; la récession allemande, les difficultés britanniques, le plan Johnson, etc. Il ajoute qu'il ne voit pas d'ailleurs comment il pourrait en être autrement vu les groupes sociaux qui soutiennent le gouvernement actuel.

Cette insistance de ces trois analystes sur les faiblesses structurelles de l'économie française paraît fortement justifiée par les faits. Le Gouvernement en est d'ailleurs conscient, puisqu'il fait travailler sur le sujet un certain nombre de spécialistes, en particulier M. MONTJOIE, commissaire général du Plan, et que la « politique industrielle » est à l'ordre du jour. Tout dépend, cependant, de l'orientation qui va être donnée à cette politique.

Bien entendu, les mesures envisagées par chacun des trois auteurs des « plans », qui sont étudiés ici, divergent assez profondément. Elles reflètent, et c'est normal, les divergences des politiques qu'ils défendent respectivement.

● Suite page 10

## ANALYSE DES MESURES DU PLAN DEBRÉ

**3,5** milliards de francs seront, directement ou indirectement, lancés dans le circuit économique dont 2,9 milliards au cours de l'année 1968.

Cela représente 2,5 % du budget et 0,76 % du produit national brut. Cela compense partiellement l'effet déflationniste, compte tenu de la conjoncture, des hausses récentes des tarifs publics et des conséquences sur les budgets familiaux des ordonnances d'août 1967 sur la Sécurité Sociale.

L'augmentation des ressources allouées aux vieillards et des allocations familiales agiront immédiatement sur la demande de consommation, dans le sens de la hausse, du fait de la tendance générale propre aux groupes intéressés, à consommer toute augmentation de revenu. Cependant, cette augmentation sera de faible amplitude.

Parallèlement, pour agir sur la demande de consommation, le Gouvernement a choisi le terrain de l'impôt direct. On peut remarquer d'abord que cela semble contestable du point de vue de l'harmonisation des fiscalités européennes. Mais cet argument ne peut être à lui seul valable s'il est prouvé que l'incitation à la consommation provoquée par une diminution de l'impôt direct est supérieure à celle provenant d'une diminution de l'impôt indirect. C'est ce qu'il nous faut analyser en tenant compte de la situation actuelle.

### UNE EPARGNE DE PRÉCAUTION

D'abord, que représente cet allégement fiscal ? Pour le budget de l'Etat, nous l'avons vu, cela entraîne une diminution de recettes de 850 millions de francs. Mais cela ne signifie pas que les contribuables vont accroître d'autant leurs dépenses de consommation. D'une part, parce qu'un prélèvement fiscal ajourné n'a pas les mêmes effets psychologiques qu'un supplément de revenu octroyé. Et, d'autre part, parce que cette mesure intéresse pratiquement les classes moyennes qui sont justement celles qui sont incitées depuis quelques mois à constituer une épargne de précaution à cause de l'incertitude de l'avenir.

Il eût été plus correct, en restant sur le terrain de l'impôt direct, de relever le plancher d'exonération en faveur des salariés, plutôt que d'effectuer un allégement dont ne profite que les classes moyennes. Le relèvement des planchers d'exonération aurait sans doute contribué dans une large mesure à une relance de la consommation du fait de la forte propension à consommer des salariés à revenu faible.

Ainsi, de ce qui précède, il semble que les mesures destinées à accroître la consommation des ménages risquent de ne pas avoir l'ampleur nécessaire pour favoriser un accroissement des investissements productifs induits et donc une relance de l'économie. Cela est d'autant plus grave que, du fait des capacités de production excédentaires existant actuellement, une relance des investissements productifs ne peut guère être attendue que du côté de la consommation ou d'un accroissement de la demande étrangère, ce qui suppose une augmentation de la compétitivité de notre économie.

Cependant, les Pouvoirs publics ont proposé une série de mesures qui devraient permettre, dans leur esprit, de stimuler de façon autonome l'investissement. Nous les avons examinées précédemment et nous n'y reviendrons pas. Mais il semble nécessaire, cependant, de souligner leur caractère non sélectif, ce qui peut entraîner des effets contraires selon les secteurs, sans accroître la compétitivité de ceux qui en ont le plus besoin à la veille de l'ouverture de nos frontières.

Une relance autonome des investissements nécessiterait une véritable réforme des structures du crédit et de l'industrie, dont l'une des directions pourrait être la création d'une véritable banque d'investissement, dont l'action s'inscrirait étroitement dans le cadre d'un Plan démocratiquement élaboré.

### UN PUISSANT MOTEUR

Enfin, il faut insister sur le fait que le Plan Debré prend appui exclusivement sur une action de type budgétaire pour favoriser la relance.

On aurait très bien pu imaginer que cette action budgétaire se conjugue avec une action sur les sa-

laires. Leur accroissement, et en particulier celui des salaires des groupes les plus défavorisés, aurait été un puissant moteur de reprise de la demande de biens de consommation des ménages, et donc de la reprise des investissements productifs, sans compter les considérations de justice sociale qui en imposent leur relèvement. Pour justifier son action strictement budgétaire, le Gouvernement, en accord avec le Patronat, a pu arguer de la nécessité, pour l'économie française, de ne pas diminuer sa compétitivité par l'accroissement des prix de vente qu'aurait entraîné une hausse des salaires.

Ce n'est pourtant pas par la stagnation des salaires que l'on pourra faire face à la concurrence accrue provoquée par la mise en œuvre du Marché commun, mais par des réformes profondes dans la structure de notre économie et des entreprises.

De tout ce qui précède, il semble difficile à une organisation syndicale de souscrire à un tel plan. Par contre, l'ensemble des mesures de relance s'inscrivent parfaitement dans les vœux des entrepreneurs privés. Aucune réforme de structure ne viendra empêcher sur leur liberté, à laquelle ils sont particulièrement attachés ; il n'est prévu aucun relèvement de salaire dans les entreprises publiques dont ils auraient pu craindre l'effet de contagion au secteur privé. Par contre, ils bénéficieront pleinement des mesures de soutien à l'investissement et ils peuvent espérer un certain avantage des mesures de relance de la consommation. Le C.N.P.F. ne s'y est pas trompé et a déclaré, au lendemain de l'annonce du Plan Debré : « Le programme de relance exposé par M. Debré correspond à l'orientation souhaitable dans les circonstances présentes. »

## CADRES ET PROFESSION

REDACTION  
ADMINISTRATION

26, rue MONTHOLON  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : TRU. 91-03

Compte Courant Postal :

FEDERATION  
DES INGENIEURS  
ET CADRES C.F.D.T.  
PARIS 5412-06

Le numéro : 0 F 60

Le Directeur de la Publication  
Roger FAISI  
Imprimerie spéciale  
de « Cadres et Profession »  
28-30, place de l'Éperon,  
Le Mans

# LES ORDINATEURS DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ARTICLE 37, du décret 60-452 du 12 mai 1960 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Sécurité sociale disposait que le Ministre du Travail — devenu le Ministre des Affaires sociales — aurait pour tâche d'établir, après consultation d'une commission dont la composition était fixée par arrêté, un plan d'équipement destiné à améliorer l'efficacité et le rendement des moyens mécanographiques et électroniques utilisés par les Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales pour accomplir leurs tâches.

C'est en octobre 1960 que cette commission était mise en place.

C'est en 1961 qu'elle dressait son premier bilan sous forme d'un inventaire des tâches susceptibles de faire l'objet d'un traitement mécanographique.

Mais l'apparition des ensembles électroniques de gestion et leur utilisation de plus en plus généralisée dans l'économie moderne allaient amener cette commission à élargir le champ de ses attributions en recherchant les moyens pour les organismes sociaux d'utiliser cette technique nouvelle afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

La Fédération nationale des Organismes de Sécurité sociale elle-même ne manquait pas de se pencher longuement sur ce problème en tenant des journées d'étude et des réunions d'information avec les représentants des Caisses et l'administration de tutelle.

L'évolution, mieux, la révolution, s'est faite et se poursuit progressivement.

## UNE FORME MODERNE DE GESTION

Quelques organismes n'ont d'ailleurs pas attendu les conclusions de cette commission pour faire œuvre de novateurs en ayant recours, selon des formules extrêmement variées d'ailleurs, à cette forme moderne de gestion.

Leur décision faisait suite aux nombreuses études préalables entreprises par leurs responsables, et poursuivies en commun par ces derniers avec les constructeurs.

D'une façon générale, les organismes intéressés ont eu recours à la

location. Cette formule a l'avantage de faciliter au moment opportun le renouvellement d'un matériel qui ne s'avère plus apte à satisfaire les besoins sans cesse croissants d'utilisateurs par ailleurs désireux de bénéficier des progrès de la technique.

Il n'est pas indispensable d'évoquer les données techniques des ensembles les plus diffusés sur le marché ; elles sont connues de tous.

Nombre d'organismes utilisent à ce jour des ordinateurs de la deuxième génération. Certains envisagent à plus ou moins longue échéance de recourir à des ensembles de la troisième génération.

L'ordonnance 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la Sécurité sociale en créant trois Caisses nationales et une agence centrale des Organismes de Sécurité sociale s'avère être un facteur non négligeable pour accélérer cette évolution.

Il est cependant à prévoir que les ordinateurs de la troisième génération remettent en cause les notions fondamentales d'autorité, de responsabilité et de contrôle.

## ... MAIS AUSSI DES PROBLÈMES

Actuellement la mécanisation électronique apporte aux organismes sociaux les mêmes avantages que ceux qu'elle procure aux entreprises publiques ou privées qui y ont eu recours :

- stockage des informations de masse.
  - transmission de ces informations,
  - exécution simultanée de travaux de natures différentes (traitements d'informations, calculs, tris, reproductions, impressions...) dans des conditions de rapidité extrême et de sécurité théoriquement absolue.
- Elle pose aussi les mêmes problèmes. D'une façon générale les caisses utilisent actuellement leurs ensembles pour :
- effectuer la paye du personnel,
  - tenir les fichiers,
  - procéder aux mandatements des prestations,
  - tenir les comptes vieillesse,
  - faire l'appel des cotisations,

— établir des statistiques technologiques et financières,

— effectuer en les améliorant divers travaux de gestion administrative.

Aucune suite n'est encore parvenue au stade de la gestion intégrée.

Le 1er janvier 1968, 51 ensembles étaient en place dans les 360 Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales existantes.

Sur ce nombre, 31 étaient des ordinateurs à supports magnétiques, 20 étaient des ordinateurs à cartes.

Cet inventaire peut ne pas sembler éloquent.

Il convient toutefois de rappeler que certains ensembles fonctionnent pour le compte de plusieurs organismes regroupés pour la circonstance en A.M.I.C. (association mécanographique inter-caisses).

## COMME PARTOUT AILLEURS

Quant au problème du personnel, il s'est posé de la même façon que partout ailleurs, en particulier en ce qui concerne les cadres.

Il n'y a donc pas lieu d'y revenir puisque le comportement de ces derniers a été analysé dans un article paru dans le numéro du mois de mars 1968 de « Cadres et profession ».

La Sécurité sociale est une institution jeune, à priori dynamique. De ce fait, la catégorie des opposants n'a pratiquement jamais existé dans les Caisses, qu'il s'agisse des cadres supérieurs ou des autres.

En outre, à l'instar de maintes entreprises, la reconversion résultant du passage de la mécanographie classique à l'électrique s'est accompagnée pour beaucoup de promotions à des échelons divers.

La généralisation du système de mécanisation électronique dans les caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales s'inscrit dans les faits d'une manière irréversible.

Le recours à cette technique permet en effet non seulement d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers en leur fournissant une information accrue et en personnalisant davantage leurs rapports avec les caisses, mais aussi de multiplier les points de contact et la fréquence de ces rapports grâce au transfert sur la ligne du public des effectifs employés à l'exécution des travaux désormais pris en charge par les ensembles ou devenus sans objet.

Enfin l'ordinateur offre aux directions et aux conseils d'administration les informations qui leur sont indispensables pour fixer les lignes d'une politique administrative et sociale sans cesse améliorée.

Le progrès technologique introduit dans la profession un élément d'insécurité pour les hommes qui ne peut être maîtrisé que par l'élaboration d'une politique adaptée de formation permanente.

M. TEMPEZ.

# PREMIER CONGRÈS DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES CADRES DE BANQUES C.F.D.T.

Le premier Congrès du Syndicat général des cadres de banques C.F.D.T. s'est tenu à Paris le 20 avril. Il a rassemblé des cadres de toutes les régions de France et de toutes les catégories de banques.

- Il a été l'expression concrète
- des efforts entrepris depuis 2 ans par le Syndicat, pour des structures adaptées, une meilleure formation, une information accrue,
  - des progrès du syndicalisme C.F.D.T. dans le milieu des Cadres de Banque,
  - de la prise de conscience de nombreux militants des problèmes posés aux Cadres par l'évolution de la profession, de l'économie et de la société.

Une discussion franche et animée a suivi :

- le rapport d'activité présenté par M. Dromer, le rapport d'orientation présenté par G. Cossais, le rapport sur les retraites présenté par G. Riffault, le rapport sur l'évolution de la profession présenté par R. Mayran (il a même fallu déborder légèrement l'horaire prévu!).

Le nouveau Conseil, où sont entrés de nombreux éléments jeunes, venus joindre leur dynamisme à l'expérience de « l'équipe de démarrage », travaillera à :

- améliorer les structures régionales du syndicat
- à accroître sensiblement la syndicalisation des Cadres de la Banque, encore trop souvent isolés
- à faire progresser la formation des militants
- à développer encore plus l'information.

Mais c'est tout le Syndicat qui doit se sentir engagé, tendu vers les objectifs définis par la résolution générale dont nous donnons quelques extraits essentiels :

- « Le Congrès, conscient des pressions sociologiques et professionnelles qui pèsent sur les Cadres de Banques et tendent à leur faire perdre la juste notion de leur véritable rôle,

— dénonce la fausse conception du Cadre-simple « courroie de transmission », du Cadre à qui l'on donne de l'autorité, mais non de la responsabilité,

— affirme que le Cadre doit être un animateur, un éducateur, responsable de l'évolution économique, mais aussi sociale et humaine de l'entreprise et de la Société.

Dans cette optique, le Congrès demande aux Cadres de la Banque :

- de renoncer à tout isolement individuel ou catégoriel qui, en les couplant des autres forces vives, les conduirait en dernier ressort à des déceptions sur le plan de leurs revendications propres et au malthusianisme sur le plan général
- d'être vigilants contre toute tentative d'intégration qui, après l'obtention dans l'immédiat de quelques avantages matériels, se solderait en définitive par la perte de leur autonomie ;
- de prendre conscience de la SOLIDARITE qui les unit à tous ceux qui comme eux dépendent du système économique actuel... pour prendre leurs responsabilités et accéder à une véritable INDEPENDANCE vis-à-vis des Directions des Banques.

Le Congrès affirme son intention :

- de SENSIBILISER les CADRES de la Banque :
  - aux problèmes généraux, économiques et sociaux,
  - au type de société qui nous menace,
  - à la nécessité de promouvoir une société... où les objectifs économiques soient subordonnés aux impératifs humains ;
- d'INSERER les CADRES dans l'ACTION COLLECTIVE...

... cette action consistant notamment dans la PARTICIPATION des Cadres à la réflexion sur les problèmes posés au syndicalisme dans les entreprises et la société, à la discussion de ces problèmes entre représentants des salariés et du patronat.

Le Congrès, préoccupé par l'évolu-

tion de la profession bancaire, réclame :

- avant toute nouvelle modification de structures, une information et une consultation réelle des organisations syndicales ;

- un véritable contrôle du crédit qui devrait être ordonné, en priorité, aux besoins économiques généraux ;

- une réglementation du crédit à la consommation immédiate pour qu'il ne devienne pas une forme moderne d'esclavage pour les salariés ;

- un contrôle des investissements, que ce soit par la création d'une Caisse nationale d'Investissements ou par la modification du rôle joué par des établissements spécialisés comme la Caisse des Dépôts et le Crédit national ;

- une certaine régionalisation de l'épargne, les épargnants étant ainsi associés et intéressés aux investissements régionaux. »

Sur le plan professionnel, le S.G.C.B. C.F.D.T. fera porter son action notamment sur :

- La consolidation des rémunérations variables pour améliorer les retraites, pour créer un préalable indispensable à toute réadaptation, en cas de changement de structures.

- La réduction des disparités de salaires.

- La refonte de la classification.

- La formation permanente dont le contenu doit assurer au-delà du recyclage et du perfectionnement technique des bases solides pour d'éventuelles reconversions (notamment sur le plan de la gestion).

- Les problèmes d'emploi : Information préalable des Comités d'Entreprise et d'Établissement et mesures de reclassement obligatoires à l'intérieur de l'entreprise ou de la profession pour tous les cadres touchés par les changements de structures.

- Les conditions de travail :

- Maintien des deux jours de repos consécutifs ;
- Disparition des heures supplémentaires chroniques.

- Les retraités : Revalorisation substantielle des pensions anciennes pour tenir compte de l'évolution des rémunérations des pensions des actifs; adhésion rapide à l'A.R.R.C.O. et étude d'une adhésion à l'A.G.I.R.C.

Sur les questions générales de la Sécurité sociale et de la fiscalité, le Syndicat fait entièrement siennes les positions de la C.F.D.T. et de l'U.C.C. :

- Déplafonnement des cotisations de Sécurité sociale, acceptable à condition que ce déplafonnement soit accompagné d'un véritable accroissement de la Solidarité nationale par une amélioration des prestations et l'instauration d'une véritable politique de la Santé.

- Répartition plus équitable de l'impôt sur le revenu, notamment par le relèvement du plancher d'imposition et une lutte plus efficace contre la fraude fiscale.

# D'UNE Vaine POLÉMIQUE OU L'HISTOIRE D'UN PROCÈS

Nous avons indiqué (1) que René Le Guen (U.G.I.C.-C.G.T.), René Richard (Cadres F.O.), Roger Faist (U.C.C.-C.F.D.T.) étaient relaxés par la 11<sup>e</sup> Chambre de la Cour d'Appel de Paris, le 6 mars 1968, dans le procès que leur avait intenté la C.G.C. Nous avons été informés depuis que, le 8 mars, la C.G.C. formait contre cet arrêt un pourvoi en Cassation !

Que dit l'arrêt ? Essentiellement, que nous avons fait à « des dirigeants de la C.G.C. » le reproche d'avoir abusé de notre confiance, sans avoir mis la C.G.C. en tant qu'organisation en accusation. Ce reproche adressé à ses dirigeants était effectivement formulé dans une lettre du 2 novembre 1966 rendue publique (2).

POUR comprendre la signification de notre conflit et le jugement qui vient d'intervenir, un bref rappel historique n'est pas inutile.

Le 29 décembre 1965, lors d'une réunion au Ministère du Travail convoquée par M. Chazelle alors directeur général de la Main-d'œuvre, les représentants du patronat, des organisations syndicales de cadres et de l'UNEDIC s'étaient trouvés d'accord pour rejeter le projet de transformation de l'APEC préparé par le Ministère ; M. Lecompte avait été désigné, d'un commun accord entre les participants et en qualité de vice-président de l'APEC, pour préparer un nouveau projet ; mais M. Lecompte est également vice-président de la C.G.C.

Le 10 janvier 1966, M. Lecompte remet un projet qui n'était qu'un simple aménagement des statuts de l'APEC : ce texte est rejeté par chacune des parties comme n'ouvrant pas la voie à la transformation nécessaire. Mais aucune réunion n'a lieu.

Le 26 janvier 1966, la F.F.S.I.C.-C.F.D.T. qui en avait débattu à plusieurs reprises établit une note (3) dont le contenu est, au début de février, présenté verbalement à M. Ceyrac, secrétaire de la Commission sociale du C.N.P.F.

Dans les mois qui suivent les choses bougent. Le président de l'A.P.E.C., M. Boulenger (représentant patronal) semble s'efforcer d'obtenir du patronat les moyens financiers nécessaires. M. Lecompte intervient de son côté.

Le 9 août 1966, s'inquiétant du silence de M. Lecompte, Roger

Faist lui écrit, au nom de la F.F.S.I.C.-C.F.D.T., pour lui demander un entretien.

Le 26 août 1966, M. Lecompte répond de Vichy en signalant qu'il a eu des entretiens avec le C.N.P.F. et le Ministère du Travail. Il signale simplement que la C.G.C. a demandé une réunion paritaire sur ce sujet après les congés. Il donne son accord pour une rencontre après le 12 septembre.

Le 29 septembre 1966, R. Faist, F. Gallot et J. Moreau, de la F.F.S.I.C. rencontrent M. Lecompte à l'A.P.E.C. M. Lecompte indique notamment :

- qu'il agit en tant que vice-président de l'A.P.E.C. et non comme responsable C.G.C. ;
  - qu'il convient de ne pas intervenir et de lui faire confiance car le C.N.P.F. est réticent quant aux dispositions financières ;
- (N'ayant pas de réserve fondamentale à faire sur le principe d'un financement paritaire, nous admettons, à la demande de M. Lecompte, de ne pas prendre de position publique afin de ne pas gêner la fin de la phase d'approche technique).
- que la C.G.C., pour sa part, le suivra sur le projet qu'il a préparé (4).

## LES CHOSES AU POINT

Vers le 20 octobre, des déclarations de A. Malterre font apparaître que la C.G.C. annonce la prochaine conclusion d'un accord dont elle s'attribue tous les mérites.

Au cours du week-end, de nouvelles déclarations de responsables de la C.G.C., notamment de son président, font apparaître clairement la volonté de cette organisation de s'attribuer le mérite exclusif de l'initiative : aussi, le 24 octobre, les trois autres organisations de cadres (F.F.S.I.C.-C.F.D.T., U.G.I.C.-C.G.T. et F.I.C.-F.O.) publient-elles un communiqué commun mettant les choses au point et reprochant à la C.G.C. d'avoir abusé de leur confiance.

Le 2 novembre, les secrétaires généraux de la F.F.S.I.C.-C.F.D.T., de la F.I.C.-F.O. et de l'U.G.I.C.-C.G.T. réunis pour examiner leurs positions avant de rencontrer la C.G.C. dans une réunion préparatoire à la négociation avec le C.N.P.F., prennent connaissance d'un article du *Courrier du Parlement*, qui venait de paraître où A. Malterre écrivait « qu'après six mois de discussions avec le C.N.P.F., la Confédération Générale des Cadres a réussi à mettre sur pied, en accord avec le patronat, une convention collective donnant à l'Association pour l'emploi des Cadres (A.P.E.C.) les moyens financiers nécessaires pour développer son dispositif de placement des cadres à Paris et en province ».

Or, il pouvait tout au juste s'agir d'un projet ou plutôt d'un avant-projet de convention collective. En outre, A. Malterre ajoutait : « Ce sera donc si, comme nous l'espérons, les centrales ouvrières se joignent à nous, une réalisation supplémentaire à mettre à l'actif d'une authentique économie concertée entre partenaires sociaux. »

Cet article présentant comme s'il était réalisé ce qui n'était qu'un projet, ignorant tout ce que les organisations confédérées des cadres avaient dit à M. Lecompte sur leur position favorable aux principes envisagés et attribuant tout le mérite à la C.G.C. alors que M. Lecompte avait demandé de lui faire confiance, devait créer l'incident.

La preuve aura, nous l'espérons, été faite, que la concertation entre organisations syndicales ne peut passer que par une attitude de correction et de respect mutuel.

(1) « Cadres et Profession », mars 1968.

(2) « Cadres et Profession », décembre 1966.

(3) Les principes de base définis dans cette note se retrouveront dans la convention finalement signée le 18 novembre 1966.

(4) Nous découvrirons en janvier 1967 que le projet de M. Lecompte était en fait un projet présenté par la C.G.C. avant la date de notre rencontre et, bien entendu, à notre insu.

# COMMUNIQUÉ DE L'U.C.C. SUR LES MANIFESTATIONS ÉTUDIANTES

L'UNION Confédérale des Ingénieurs et Cadres de la Confédération Française Démocratique du Travail (U.C.C.-C.F.D.T.) tient à marquer sa profonde émotion devant les violences qui ont caractérisé les manifestations étudiantes et les trop nombreuses victimes qui sont à déplorer dans les rangs des étudiants et de la police.

En approuvant la décision du recteur de Paris de faire pénétrer les forces de police dans l'Université, contrairement aux traditions, le Gouvernement a pris le risque de provocations qui engendrent toujours un processus de violence. L'ampleur des manifestations fait apparaître un malaise éprouvé par un très grand nombre d'étudiants

L'U.C.C. estime pour sa part que ce n'est pas en interdisant, puis en réprimant par la force les manifestations, que le Gouvernement parviendra à établir des conditions favorables à un examen par les parties intéressées des problèmes qu'affronte l'Université (fonctions et rôle de l'Université ; conditions d'entrée ; contenu et méthodes de l'enseignement ; préparation à la vie professionnelle).

Elle souhaite que le ministre de l'Education nationale prenne rapidement les mesures nécessaires, en premier lieu la réouverture de la Sorbonne, pour que puisse s'engager une discussion sur ces questions essentielles pour l'avenir du pays.

Le 7 mai 1968

## SIDÉRURGIE

# UN PAS VERS LE RETOUR AUX 40 HEURES

Un important accord de progrès social a été conclu le 30 avril dernier dans la sidérurgie lorraine.

Pour en saisir la signification et la portée, il faut se souvenir du plan professionnel de la sidérurgie, de l'aide de l'Etat à ces entreprises, de la grande grève des sidérurgistes et mineurs de fer en avril 1967, qui éclata au milieu des négociations de la convention sociale de la sidérurgie qui finit par être signée, le 27 juillet 1967, par la C.F.D.T., F.O., la C.G.C. et, quelques mois plus tard, par la C.G.T.

La signature de la C.F.D.T., donnée ce 27 juillet, était donnée à la condition que s'ouvrent d'autres négociations faisant participer plus directement les travailleurs aux fruits du progrès.

Si bien que c'est dans la foulée que ce sont ouvertes, fin juillet 1967, de nouvelles négociations portant, cette fois, sur la réduction de la durée du travail, objectif dynamique tout à la fois pour ce qui concerne la crise de l'em-

ploi et la revendication du mieux vivre.

Si l'accord se fit assez vite avec le patronat pour retenir un horaire de quarante-deux heures par semaine pour les 20.000 sidérurgistes en feux continus, parce que, techniquement, c'était réalisable en travaillant par quatre équipes, il restait à régler la compensation de la perte de salaire évaluée, en moyenne, à 15 %, puisque l'horaire était de quarante-huit heures.

## 39 jours de repos supplémentaires

Des 100 % d'indemnisation réclamés par les syndicalistes aux 52 % proposés par le patronat, on parvint, en fin de négociation, à indemniser à 66 % la perte de

15 % du salaire avec la garantie individuelle, pour chaque sidérurgiste en feux continus, qu'avant un il aurait retrouvé au moins son salaire intégral de quarante-huit heures.

Cela signifie que chaque travailleur en feux continus, passant à quarante-deux heures par semaine, a la garantie individuelle de retrouver en moins d'un an les mêmes ressources qu'il avait au départ, lorsqu'il travaillait quarante-huit heures, mais en bénéficiant de trente-neuf jours de repos supplémentaires.

Dans la même foulée, il fut négocié la réduction de la durée du travail pour une partie des travailleurs en feux semi-continus. L'accord ne vise, pour l'instant, que 5.000 d'entre eux qui passeront en feu continu, mais à quarante-deux heures au lieu de quarante-huit heures et plus, avec la garantie d'un salaire garanti majoré des primes d'astreintes des feux continus. De plus, ils bénéficieront de Noël et Pâques qui seront jours fériés, chômés et payés.

Ces mesures doivent entrer en application avant 1970. D'ici là, avant les congés de 1968, d'autres négociations doivent s'ouvrir concernant la réduction de la durée du travail pour les autres sidérurgistes en semi-continu, les horaires et les mensuels.

Cet accord, que le patronat cherche par tout moyen à garder dans son cadre, ne manquera pas d'avoir une valeur de moteur. Il ouvre la voie au retour progressif à un horaire de quarante heures par semaine, avec compensation intégrale du salaire.

# POURQUOI DES COMMISSIONS PARITAIRES DE L'EMPLOI ?

**P**ARMI les mesures préconisées par les organisations syndicales pour l'élaboration et la réalisation d'une politique positive de l'emploi, l'institution de Commissions paritaires de l'emploi tient une place importante. La demande des organisations syndicales, et plus particulièrement la nôtre, remonte déjà à quelques années.

Cette idée a été reprise de divers côtés. C'est ainsi que dans l'avis du Conseil économique et social du 11 janvier 1967 sur les problèmes posés par la concentration des entreprises, la création de Commissions paritaires de l'emploi au niveau de la région et de la branche sont explicitement préconisées. Le Premier Ministre, dans sa lettre du mois d'août 1967, recommande aux parties concernées la mise en place de ces Commissions. A la suite de ses conversations avec les Confédérations, M. Huvelin indique dans sa réponse de novembre 1967 aux secrétaires généraux des centrales syndicales, que des discussions doivent s'ouvrir sur ce point au niveau des professions. Il semblerait donc, à s'en tenir à ces faits, qu'il existe un accord sur la nécessité de créer un nouvel organisme paritaire chargé de suivre les problèmes de l'emploi. Cependant, comme il arrive souvent en matière de rapports sociaux, un accord sur la forme d'une proposition n'implique pas nécessairement un assentiment général sur le contenu de cette même proposition.

Le C.N.P.F. a voté l'avis du Conseil économique et social et a de ce fait accepté le principe de l'institution de ces Commissions, mais aucune discussion n'a pu s'ouvrir sur ce problème (la sidérurgie est à mettre à part) avant la lettre du Premier Ministre et la réponse de M. Huvelin. Depuis lors, quelques Chambres patronales ont accepté d'ouvrir le dossier. Mais il apparaît d'emblée que les uns et les autres assignent des rôles différents à cette institution. Si nous prenons par exemple ce qui s'est passé dans le pétrole (1), il est clair que la délégation patronale accorde à la Commission paritaire de l'emploi un rôle essentiellement curatif et non préventif; la manière dont elle l'envi-

sage fait presque uniquement de cette institution une simple Chambre d'enregistrement des licenciements.

Notre conception est évidemment tout autre.

## UNE PIECE MAITRESSE

La Commission paritaire de l'emploi devrait être une pièce maîtresse d'une politique de l'emploi. Pour atteindre ce but, elle aurait à remplir une triple fonction :

— Etude quantitative et qualitative de l'emploi : connaissance quantitative et qualitative de la situation présente, l'évolution prévisible, par branches, secteurs, régions et catégories. Analyse des besoins et des prévisions.

La confrontation permanente entre les données et les prévisions au niveau de l'entreprise, de la branche, de la région, devrait permettre l'établissement de prévisions de plus en plus précises ainsi qu'un contrôle de l'évolution. Les difficultés présentes ne peuvent faire obstacle à cette tâche essentielle.

— Etude des mesures et moyens à mettre en œuvre pour opérer les ajustements :

Notamment :

- **Reclassement** : à l'intérieur de l'entreprise, de la branche, de la région (sur ce point la Commission jouerait très partiellement le rôle d'une petite bourse de l'emploi), offrant la possibilité de confronter offres et demandes d'emploi.
- **Reconversion** : Par des actions spécifiques de recyclage et d'adaptation aux emplois disponibles.

— Promouvoir une politique de formation au niveau de la branche et de la région pour faciliter les adaptations nécessaires et éviter les goulots d'étranglement ou les emplois en surnombre.

Pour résoudre effectivement les problèmes dans une perspective qui sauvegarde les intérêts des travailleurs et

ceux de la collectivité, il est impossible que cette Commission se contente de travailler en vase clos : Elle doit à la fois tenir compte des travaux faits, par exemple au niveau du Commissariat au Plan, et des organismes paritaires nationaux et être en prise avec les Comités d'entreprise. Si le patronat accepte que la Commission soit en liaison avec les organismes nationaux, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'entreprise. Sur ce point il y a une opposition totale à tout ce qui porterait atteinte à l'indépendance absolue des firmes et à leur liberté de communiquer ou non les renseignements utiles au fonctionnement de la Commission. C'est ainsi que dans le pétrole la Commission ne connaîtra les licenciements qu'une fois la décision prise et les lettres envoyées aux intéressés ; la Commission enregistrera donc finalement la décision de l'entreprise. Au lieu d'une Commission de l'emploi, nous avons affaire à une Chambre d'enregistrement des licenciements décidés par les Directions. Le syndicalisme n'a évidemment pas sa place dans une telle Commission. Il en irait différemment si cette dernière était consultée sur les solutions à préconiser avant que la décision ne soit prise.

Refusant en fait d'empêtrer tant soit peu sur les soi-disant prérogatives des entreprises, le patronat n'a pu accepter que l'idée d'une institution qui se contenterait de faire de vagues études sur la situation présente et prévisible et d'enregistrer les licenciements décidés par telle ou telle entreprise. Si le patronat ne bouge pas, il est certain que le syndicalisme ne s'intéressera pas à cette caricature.

Pour qu'une politique efficace de l'emploi puisse être élaborée, il faut que les entreprises renoncent à la pratique du secret et acceptent de fournir les informations nécessaires et d'inclure dans le calcul de leurs opérations de concentrations, de fusions, de réorganisation ou autre, le coût humain.

L'action des Commissions paritaires de l'emploi fonctionnant comme nous l'avons indiqué plus haut, liée à celle des Comités d'entreprise, devrait à terme permettre de mieux cerner l'ensemble des problèmes posés par l'emploi. Ce but ne peut être atteint que si, grâce à une large information et à une sensibilisation progressive des salariés, une pression s'exerce dans ce sens sur les Directions d'entreprise et les Chambres patronales.

Mais il est clair que si le patronat se contente de nous proposer des « simulacres » de Commission d'emploi, il n'aura pas notre assentiment et la C.F. D.T., ainsi qu'elle l'a fait dans le pétrole, se refusera à apposer sa signature sur un texte destiné à donner bonne conscience au Gouvernement et au Patronat.

Jacques MOREAU.

(1) Un protocole d'accord instituant une commission paritaire de l'emploi a été signé dans le pétrole par deux organisations syndicales dont la C.G.C.

# UN DRAME QUI NOUS CONCERNE

**L**e combat syndical est un combat pour l'homme. Rien de ce qui met en jeu la vie des hommes, leur liberté d'être et de s'exprimer, leur possibilité d'assumer leurs responsabilités, ne nous est étranger. Sinon, notre action quotidienne perd son sens dès lors qu'elle est fondée sur une échelle de valeurs menacée, tantôt chez nous (souvenons-nous de la guerre d'Algérie), tantôt ailleurs. Cet ailleurs, c'est aujourd'hui la Grèce, l'Espagne, l'Amérique Latine, le Biafra, le Moyen-Orient, le Vietnam.

Ce qui fonde, en ce qui concerne le Vietnam, le paroxysme d'une indignation qui doit se traduire par une action, c'est la menace précise, imminente de l'anéantissement de tout un peuple. Il s'agit de traduire cette action en actes responsables, c'est-à-dire tenant

compte de nos moyens de pression réels de peser pour que s'engage un processus de négociations qui conduise à la paix.

**N**OUS devons, en conséquence, accepter les risques d'une analyse politique. L'action se fonde sur le double mouvement d'une motivation morale et d'une analyse de la situation. Sinon, il n'y a que verbalisme moralisant.

Lorsque les Etats-Unis affirment défendre au Vietnam la liberté du peuple vietnamien, nous ne sommes pas aveugles. Nous savons que leur conception de la liberté charrie le meilleur et le pire ! Le meilleur, ce sont les traditions libérales dans lesquelles baigne la majorité du peuple américain. Le pire, c'est le rejet des Noirs, la défense, au nom de la

liberté, des intérêts de l'United Fruit contre les peuples asservis.

Nous ne sommes pas aveugles non plus sur l'intention communiste qui allie à son projet noble de libération nationale et sociale l'intolérance idéologique, refuse la liberté d'expression et la liberté tout court aux minorités en désaccord avec sa démarche idéologique.

Pourtant, nous ne pouvons pas renvoyer les adversaires dos à dos. La seule réponse de l'Amérique (après la France, ne l'oublions pas) à cette quête de la libération sociale a été la tentative de proposer un modèle de développement capitaliste fondé sur l'exploitation du peuple, puis, en face de la révolte animée par les communistes, la tentative d'écrasement.

**N**OUS refusons de confondre la cause du peuple vietnamien avec la réponse communiste, tout en sachant que les communistes sont majoritaires dans la lutte armée. Nous voulons que ce peuple meurtri par plus de vingt-cinq ans de guerre, mais qui reste admirablement debout, puisse s'exprimer. Certes, l'analyse politique laisse prévoir comme probable l'issu d'un gouvernement national nettement dominé par les communistes. C'est au peuple d'en décider. A ce niveau, notre pression ne devra pas se relâcher dès lors que des négociations seront engagées :

- Pour que la conscience internationale obtienne que les autres courants de la résistance vietnamienne puissent s'exprimer au sein et, s'il y a lieu, à l'extérieur du F.N.L. ;

- Pour que le gouvernement à majorité communiste, si un tel gouvernement a la confiance du peuple, prenne à la face du monde des engagements précis vis-à-vis des minorités populaires qui peuvent lui être hostiles.

« C. et P. »

## POUR LA PAIX

Le Comité national de la C.F.D.T. réunit les 20 et 21 avril se réjouit de l'espérance de paix qui paraît enfin né pour le Vietnam, avec le discours de Johnson qui a permis la réponse positive de Hanoï. Il rappelle, avec force les positions prises depuis de nombreuses années par la C.F.D.T. pour l'arrêt immédiat de la guerre par des négociations, celles-ci nécessitant la cessation totale et définitive des bombardements américains et de toutes autres actions de guerre contre la République Démocratique du Nord-Vietnam.

Ces négociations, auxquelles doivent participer dans les meilleurs délais les représentants du Front National de Libération, ainsi que des forces représentatives de l'opinion publique du Sud-Vietnam — notamment de celles qui combattent pour la libre détermination de leur pays, soit dans les rangs, soit à l'extérieur du F.N.L. — devront aboutir à la libre détermination du courageux peuple vietnamien. Tout atermoiement dans l'amorce des pourparlers retarde d'autant l'heure de la paix. L'opinion démocratique internationale doit peser pour que les négociations

s'engagent effectivement et aboutissent le plus rapidement possible.

Le Comité national confirme le mandat donné aux membres du Bureau confédéral pour prendre les initiatives nécessaires à la constitution d'un Comité pour la Paix négociée au Vietnam et la libre détermination du peuple vietnamien.

Le Comité national, enfin, salue la mémoire du Pasteur Martin Luther King, Prix Nobel de la Paix, militant avec les forces libérales de la gauche américaine pour la paix négociée au Vietnam, militant de la lutte contre les discriminations raciales, militant de la cause des laissés-pour-compte de la société américaine.

Il souligne à nouveau à cette occasion la solidarité de la C.F.D.T. avec tous ceux qui luttent contre le racisme à travers le monde, et pour la construction d'une société démocratique, fondée sur l'égalité des hommes et le respect mutuel des peuples.